

Jean-Marie CHAZAL
62, route de Saint-Germain
78860 Saint-Nom-la-Bretèche
06 60 92 55 19
09 82 49 15 26
cecoinquinoussourit@gmail.com
Objet : aménagements routiers non réglementaires

Saint-Nom-la-Bretèche
le 09/03/2012

Monsieur le Préfet
Versailles

Monsieur le Préfet,

Je soussigné JEAN-MARIE CHAZAL, maire-adjoint honoraire de Saint-Nom-la-Bretèche, né le 11 décembre 1942 vous prie d'accéder, dans le cadre d'un recours gracieux, à ma demande de mise en conformité avec la réglementation d'un aménagement routier.

Utilisateur de l'accès à la gare de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly, j'ai constaté que les nouveaux agencements piéton réalisés entre le Carrefour Royal et la gare mettaient en danger ma sécurité. En effet la bande latérale de la voie réservée en apparence aux piétons est nécessairement utilisée par les véhicules qui se croisent. De nombreux accidents sont déjà survenus.

Désireux de vérifier la conformité de ces récents travaux aux règles existantes, j'ai sollicité l'avis technique du professeur CLAUDE GOT (cf. le site www.securite-sanitaire.org), spécialisé dans les problèmes de sécurité routière et membre du Collège des experts auprès de l'OBSERVATOIRE NATIONAL INTERMINISTÉRIEL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (O.N.I.S.R.). Il m'a alors remis le texte que vous voudrez bien trouver ci-joint, analysant les dispositions contestées.

Ces dernières n'étant donc pas conformes à la réglementation et à l'évidence très accidentogènes, je vous prie d'obtenir de leurs responsables la mise en conformité avec les règlements en vigueur.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre demande nous vous prions de croire en notre dévouement au service des habitants du Canton de Saint-Nom-la-Bretèche et à l'expression de notre considération très distinguée,

Jean-Marie Chazal

N.B. L'auteur de ces lignes a été membre fondateur du S.I.E.R.E. (Syndicat intercommunal d'études, de réalisation et de gestion du parc automobile desservant la gare de Saint-Nom-la-Bretèche). En tant qu'élu (conseiller municipal, délégué ou maire-adjoint) il a assuré de 1983 à 2008 la continuité officieuse ou officielle de la politique des transports de sa collectivité comme de l'environnement de la gare.